

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	Territoires concernés										Planning prévisionnel de lancement / mise en œuvre		Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)		
			9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013						
1 Réduire les émissions de particules du secteur domestique	ADEME	1 Sensibilisation et information du grand public et du réseau de distributeur concernant les aspects de chauffage au bois	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Diffusion des documents de l'ADEME auprès du grand public via les espaces info énergie ( EIE) . Ce sont les relais de l'ADEME en matière de conseil sur l'énergie auprès des particuliers (10 EIE en Midi-Pyrénées et 17 conseillers)	1	
		2 Sensibiliser les responsables des mécanismes d'aides des collectivités locales et des crédits d'impôts locaux...			x										x	L'ADEME édite tous les ans jusqu'à présent un guide sur les aides financières relatives à la performance énergétique du logement.		
2 Maîtriser les émissions d'oxydes d'azote et de particules des chaudières et chaufferies bois	DREAL	1 Recensement des chaudières et chaufferies biomasse de la région			x									x	Projet d'étude sur les enjeux croisés du bois énergie et de la qualité de l'air : réunions avec l'ADEME, l'ORAMIP, la DRAAF et le CR afin de cadrer la démarche en novembre 2012 et janvier 2013. Le but étant de faire une campagne de mesure pendant la période de chauffage en hiver 2013 pour disposer des résultats début 2014	0		
		2 Disposer d'informations sur les rejets NOX et TSP des installations...et évaluer l'impact des rejets			x										x		Étude de l'ORAMIP dans le contexte du PPA	
		3 Intégrer des objectifs d'émissions NOX et TSP dans les protocoles d'appel d'offres publics biomasse selon la sensibilité des implantations			x												x	Démarrage en 2013
3 Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur les émissions d'ammoniac	DREAL	1 Organisation d'une conférence	x	x	x	x	x	x	x	x				x	Des groupes d'experts devaient être mis en place fin 2012 afin de réfléchir aux messages qui pourraient être passés à la profession. Le contexte actuel (difficultés de survie des exploitations / absence d'aides pour la mise en œuvre de mesures) rend néanmoins le message difficile.	0		
		2 Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information	x	x	x	x	x	x	x	x	x						Dans le cadre du plan particules validé en juillet 2010, une plaquette "Les émissions agricoles de particules dans l'air - état des lieux et leviers d'actions" a été réalisée par l'ADEME, les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, l'INERIS, le CITEPA, l'INRA, les instituts techniques agricoles, l'APCA et divers experts.	
4 Élargissement aux entreprises de transport de voyageurs, des chartes "Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent"	DREAL / ADEME	1 Signature de chartes par les entreprises de transports	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		Charte mise en place par le MEDDE dans le cadre du Grenelle, pilotage central DGITM, pilotage local ADEME/DREAL. 47 chartes signées.	1		
5 Accompagner les collectivités dans l'élaboration de politiques de déplacements ainsi que dans la prise en compte des déplacements dans leurs démarches de planification	DREAL	1 Mise à dispositions des DDT de fiches d'actions relatives aux principaux leviers d'intervention des collectivités...	x	x	x	x	x	x	x	x					En 2009, un financement avait été demandé au MEDDE pour l'élaboration de ces fiches conseils : financement non obtenu, mesure non engagée. Action à réorienter.	1		
		2 Animation d'un club interrégional Aquitaine, Midi-Pyrénées Limousin...	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x		Club réunissant les techniciens des autorités organisatrices de transport et des services de l'État, organisé par le CETE du Sud-Ouest ; environ 2 réunions par an (2 en 2009, 1 en 2010, 2 en 2011, 2 en 2012)	
		3 Accompagnement des collectivités pour la prise en compte des déplacements dans des démarches de planification...															x	Mesure non engagée. Proposition de réorientation.
		4 Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de PGD et de schémas modes doux	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x			Aide à la construction du cahier des charges pour la réalisation d'études, participation au comité de pilotage, suivi de l'opération voire financement. Encouragement à la prise en compte de la question des déplacements autant que possible : projet d'aménagement, planification de l'urbanisme (via l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU))	
6 Réduire les émissions des zones aéroportuaires	Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB)	1 Augmenter la fréquentation de l'usage des transports en commun			x								x	x	Travail sur les statistiques de fréquentation ; efforts pour faire connaître l'offre : Site internet, site intranet ATB, gare routière au plus près de l'aéroport (Lisibilité et qualité de l'accueil) ; arrivée d'une ligne "ENVOL" à l'horizon 2014	1		
		2 Déployer le 400 Hz sur les postes au contact de l'aéroport			x									x	x		76% des postes au contact sont équipés (investissement 2,5 millions d'euros) ; 100 % sera atteint pour fin 2013	
7 Animer au niveau régional la démarche « Plans d'administration exemplaire » en matière de développement des plans de	DREAL	1 Constitution d'un cadre méthodologique par le groupe régional État exemplaire	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Cadre validé en CAR en 2010 : 1 groupe régional avec 1 représentant par département désigné par le préfet de département, puis déclinaison à l'échelle départementale avec constitution d'un groupe comprenant l'ensemble des administrations de l'État	1		
		2 Mutualisation régionale d'outils d'enquête et de traitement, assistance méthodologique.	x	x	x	x	x	x	x	x			x		1 tableau régional de 40 indicateurs à remplir par chaque administration, réalisation d'outils pratiques (fiches, powerpoint thématiques...), création d'une animation régionale bilan des émissions de GES, réalisation d'un annuaire des salles de visioconférence			

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)	
plans de déplacements		3 Suivi et valorisation des sou-actions des PDA en groupe régional	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Le travail sur les PDA sera engagé lorsque le travail sur les émission de GES sera terminé		
8 Réduire les rejets de 6 substances toxiques dans l'air et dans l'eau pour les installations industrielles fortement émettrices de ces substances	DREAL	1 Inventaire des établissements	x		x		x	x	x		x		REISTA - circulaire 21/05/10. Polluants concernés : mercures et dérivés, arsenic et composés, HAP, benzène, solvants chlorés (perchlo, trichlo, chlorure de méthylène, autre), dioxines, PCB) . Rejets industriels de plusieurs polluants. Sélection des sites par l'intermédiaire de Gerep pour l'air et Gerep + RSDE pour l'eau. (Cochés REISTA dans S3IC)	1	
		2 Contrôle des émissions	x		x		x	x	x		x		8 établissements ont été identifiés : 8 nécessitent l'amélioration de la connaissance des émissions dans l'air dont 2 qui doivent actualiser et améliorer leur plan de gestion des solvants		
		3 Mise en place de plan de surveillance de l'impact dans l'environnement	x		x		x	x	x			x			Au cas par cas : 2 établissements : plan de surveillance effectif ; 2 autres en cours
		4 Réduction des rejets	x		x		x	x	x			x			réduction globale de 30 % des rejets de 2007 en 2013 au niveau national
9 Inciter au renouvellement du parc ancien de machines de nettoyage à sec dans les pressings	AEAG	1 Organisation d'une conférence	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Partenariat avec la CNAMS et le CFET (organisation professionnelle des pressings) / UPA de Midi Pyrénées / Communication autour de l'étude de branche 2010/2012	1	
		2 Faire connaître les incitations au renouvellement des machines de nettoyage à sec	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Partenariat avec la CNAMS et les CMA de Midi Pyrénées pour les opérations pilotes départementales. Communication et diagnostic environnemental pour faire un point sur la gestion déchets et rejets. Accompagnement technique et financier au changement de machine de nettoyage à sec certifiée NF et mise en place de stockage sous rétention. Remarque : depuis début 2012, les machines au perchlo ne sont plus aidées même si la réglementation ne l'impose pas encore. Le programme pluri-annuel 2013-2018 sera revu début 2013.		
10 Maîtriser les pollutions induites par les stations services en ciblant particulièrement l'agglomération toulousaine	DREAL / CCI	1 Inventaire des stations services concernées sous immeubles			x							x	Croisement des données de la DREAL (ICPE), de la CCI, de la chambre des métiers et de l'artisanat, du bureau de l'environnement et les données du plan hydrocarbone.	0	
		2 Réalisation d'une action de sensibilisation auprès de la profession			x								x		Fonction de l'inventaire (mesure 1)
		3 Incitation à l'installation de dispositifs de captation des vapeurs pour les stations services sous immeubles			x								x		Fonction de l'inventaire (mesure 1)
		4 Gestion des sites pollués par des stations services fermées			x										Gestion au cas par cas en fonction des cessations d'activité et des projets de nouvel usage des sites.
11 Assurer le suivi dans le temps et dans l'espace des contaminations dans l'air et les sols (en complément du suivi existant sur l'alimentation)	ORAMIP	1 - observation des variations saisonnières et des éventuelles corrélation avec les périodes de traitement - Étude de la persistance des composés dans l'air et l'éventuelle influence des traitements sur les régions voisines - Détermination de l'exposition de la population générale à ces produits.										x	Nécessité d'un montage partenarial avec DREAL – DRAAF (ecophyto)– ARS	0	
12 Sensibiliser et former à la qualité de l'air intérieur les professionnels du bâtiment, les maîtres d'ouvrage et les occupants de bâtiment.	DREAL	1 Participation aux actions de formation auprès des professionnels du bâtiment	3	1	4	x	x	2	x	x	x	x	Participation aux colloques organisés par les acteurs régionaux ( ATDEE ... ) ; organisation de réunions de sensibilisation départementales à destination des professionnels, avec en priorité les départements où la présence de radon en concentration est un facteur aggravant de la qualité de l'air intérieur des bâtiments	1	
		2 Sensibilisation des professeur de l'enseignement technique et des formateurs de la formation professionnelle.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Mesure convergente avec l'objet de l'animation formation proposée par le CeRCAD. Premier point d'appui, la journée régionale des organismes de formation organisée par le CeRCAD en janvier 2011, au cours de laquelle une information sur la qualité de l'air intérieur (QAI) a été faite.
		3 - Sensibilisation des professionnels, des réseaux du négoce de matériaux, des maîtres d'œuvre, des collectivités sur la qualité de l'air intérieur - Élaboration de support de communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x		Acteurs associés sur les territoires en tant que cibles de la mesure 1 pour la partie sensibilisation.
		4 -Sensibilisation des occupants des bâtiments... -Élaboration de support de communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x		Nombreux supports nationaux sur le sujet. Depuis l'écriture du PRSE, entrée en vigueur progressive de l'étiquette QAI sur les produits de construction.
		5 Expérimentation de la mesure de la qualité de l'air intérieur à la livraison des bâtiments résidentiels à maîtrise d'ouvrage publique				x									Tests à vocation pédagogique pour les maîtres d'ouvrage professionnels partenaires et volontaires (bailleurs sociaux). (objectif : une dizaine de tests)

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)		
13 Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs	DIRECCTE	1 Action Aéronautique Inspection du travail									x	x	Groupe de travail Inspection du travail /CARSAT constitué d'agents de contrôle - élaboration recueil des produits CMR utilisés - identification des avancées sur la substitution - sensibilisation des donneurs d'ordre et sous-traitant sur la diffusion des avancées groupe de travail des médecins du travail - échanges d'information sur l'exposition aux CMR - impact sur l'action des sauveteurs secouristes du travail	1		
		2 Communication des résultats											x		Transmission des informations rassemblées par le groupe auprès : - ensemble des agents de contrôle de la région - services de santé au travail - donneurs d'ordre de la région : AIRBUS, SOCATA, DASSAULT - branche professionnelle : UIMM	
14 Renforcer le suivi des expositions professionnelles	DIRECCTE	1 Réaliser une étude du secteur déchets sous l'angle prévention des risques professionnels									x		Diagnostic interne sur l'exposition aux produits CMR pour les salariés de la filière déchets	1		
		2 Programmation éventuelle d'une action de contrôle de l'inspection du travail...											x		Démarche d'action de contrôle en entreprise pour établir un état des lieux de l'application de la réglementation risques chimiques	
		3 En fonction des résultats des mesures 1 et 2, actions d'informations ou de sensibilisation du secteur...													x	Fonction des mesures 1 et 2.
		4 Réaliser une étude sur les saisonniers du secteur agricole au regard des risques professionnels avec un examen des risques d'exposition aux phytosanitaires et poussières de bois											x			Diagnostic interne sur l'exposition aux produits CMR pour les salariés saisonniers en agriculture (phytosanitaires, poussières de bois)
		5 Programmation éventuelle d'une action de contrôle de l'inspection du travail sur les saisonniers agricoles (CMR)						x			x	x			x	Démarche d'action de contrôle en entreprise pour établir un état des lieux de l'application de la réglementation risques chimiques
		6 Action de sensibilisation des professionnels du secteur (fonction des résultats diagnostic et contrôles)														x
15 Sensibiliser le grand public à la thématique Transport et santé	DREAL / ARS	1 Communication grand public sur le thème "transport et santé"			x								x	Réunion ARS-DREAL prévue en janvier 2013 pour définir les axes de communication, puis mise en place d'un comité d'organisation	0	
16 Développer les plans de mobilité au sein des entreprises et promouvoir l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture particulière	ADEME	1 Création d'une plate-forme d'information mobilité conseil aux entreprises de l'agglomération toulousaine			x									Plate forme opérationnelle. 67 comptes ouverts. Amélioration de l'ergonomie de la plateforme en cours.	1	
		2 Appui au développement des PDE et PDIE en partenariat avec les AOT et autres partenaires locaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Aide à la construction du cahier des charges pour la réalisation d'études, participation au copil, suivi de l'opération voire financement. Partenariat avec Tisséo, ARPE, CARSAT, CCI, Région.		
		3 Développer les PDIE										x		10 PDIE lancés. Adaptation des conditions d'accompagnement (révisions des subventions pour les PDIE). Appui méthodologique renforcé.		
		4 Outil d'évaluation des PDE										x	x	Mise en place d'un processus de labellisation des PDE/PDA/PDIE. Mise en place d'un observatoire des PDE/PDA/PDIE. Labellisation des PDE : 7 entreprises récompensées.		
		5 Appui au développement des ramassages à pied et à vélo en Midi-Pyrénées	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Soutien technique et financier aux structures d'animation et de coordination
		6 Actions associées aux démarches de PDE ou PDIE en partenariat avec les AOT et autres partenaires locaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Soutien à des opérations de covoiturage, de service vélo, à des manifestations de promotion d'alternatives à la voiture particulière en partenariat avec des AOT, la CARSAT, des collectivités
17 Assurer l'animation technique des services de l'Etat et des collectivités sur la politique de développement de l'usage du vélo	CETE-SUD OUEST	1 Réseau d'échange relais vélos des DT-collectivités	x	x	x	x	x	x	x	x			x	Prévu en 2013.	0	
		2 Journée technique interrégionale	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Les journées techniques interrégionales sont organisées annuellement dans le cadre de l'animation de réseau

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)		
18 Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et au plomb dans les logements	ARS	1 Sensibiliser les acteurs de santé au dépistage du saturnisme	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Tout signalement de cas de saturnisme est réceptionné, traité et géré par la Plateforme de prévention et gestion des alertes sanitaires de l'ARS depuis sa création en avril 2010. Dans ce cadre, les professionnels de santé de Midi-Pyrénées ont été largement sensibilisés à la nécessité de signaler tout cas de maladie à déclaration obligatoire dont fait partie le saturnisme. Au vu des données sanitaires recueillies, le saturnisme n'est pas considéré comme nécessitant des actions plus ciblées dans la région. Tous les cas d'enfants potentiellement concernés par un facteur de risque (industriel, lié à l'habitat ou d'origine hydrique) portés à la connaissance de l'ARS seront néanmoins systématiquement invités à se faire dépister,	1	
		2 Poursuivre la sensibilisation du corps médical et des sages femmes au diagnostic au CO. Poursuivre la détection préventive par les infirmières, travailleurs sociaux et professions paramédicales (à l'aide du toximètre)	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	L'action de l'ARS consiste à envoyer une lettre d'information aux médecins, aux infirmières, aux sages femmes, professions paramédicales et travailleurs sociaux. Dans ce courrier, des conseils de prévention (aérer, entretenir les installations..) sont rappelés et les professionnels de santé qui vont sur le terrain sont incités à s'équiper en toximètres.		
		3 Informer les professionnels du bâtiment au repérage des appareils dangereux														Mission pilotée par le CAPEB (Fédération des professionnels du bâtiment)
		4 Rendre systématique les déclarations d'intoxication au CO par les organismes "sources"	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Des réunions départementales avec l'ensemble des acteurs déclarant ou intervenant dans la surveillances des intoxications au CO (services d'urgence, SAMU, SMUR, SDIS, URML, CAPTV, DT ARS, SCHS, services sociaux, GRDF...) sont organisées afin de sensibiliser les acteurs à la déclaration. Les services d'urgences, les chefs de service sont informés annuellement des modalités de déclaration des intoxications au CO (renvoi de la fiche alerte, affiche avec les coordonnées du CAPTV...)
19 Renforcer le contrôle et la traçabilité des substances, mélanges et articles mis sur le marché	DREAL	1 Réunions d'échange, d'information et/ou de coordination	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Participent à ces réunions DREAL/SRTEI, DIRRECTE pôle Travail, pôle Concurrence et consommation et Douanes. En 2012 : 1 réunion le 10/02/2012 à laquelle participaient la DREAL SRTEI, la DIRRECTE pôle T et C et les Douanes + 2 réunions les 04/06/2012 et 26/11/2012 qui réunissaient la DREAL/SRTEI, la DIRRECTE pôle T et C. A noter également de nombreux échanges téléphoniques ou par courriel entre le SRTEI et la DIRRECTE pôle T et C.	1	
		2 Contrôles produits chimiques conjoints	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Inspections conjointes. En 2012 : 1 inspection conjointe DIRRECTE pôle C (DDPP) + DREAL/STREI le 03/10/2012 + 1 inspection prévue DIRRECTE Pôle T et SRTEI / DREAL		
		3 Formation spécifique aux contrôles	x	x	x	x	x	x	x	x				Formation concernant la réalisation des inspections REACH organisée par la DIRRECTE pôle C à destination des agents de la DIRRECTE pôle C et à laquelle ont participé la DREAL/SRTEI et la DIRRECTE pôle T. Date de la formation: 15/04/2010		
20 Plans de gestion « cadre de vie et environnement » pour les crèches, écoles, collèges et lycées, garderies, hôpitaux pour enfants et services pédiatriques	DREAL	1 Identifier les établissements...	3	1	4	x	x	2	x	x	x	x	x	Recensement en cours en fonction des types d'établissements	1	
		2 Définir le cahier des charges minimum des plans de gestion...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Constitution d'un groupe de travail : ARS-DREAL-ADEME-IREPS-CHU-Association des maires 31, SCHS Toulouse, un représentant des parents d'élèves, PMI 31, bureaux d'études, le CETE S/O et l'ORAMIP Le cahier des charges sera testé dans le cadre d'une expérimentation menée dans le département de la Haute-Garonne avant généralisation au niveau régional		
		3 Information sensibilisation des maîtrise d'ouvrages...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Sur l'aspect sensibilisation globale, rejoint l'action 12. Pour la gestion, depuis la rédaction du PRSE, les textes ont introduit une obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements recevant du public, en particulier ceux accueillant une population « enfance ». Le plan de gestion de la mesure 2 est construit pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans cette obligation.		
		4 Étendre à des collèges et lycées des campagnes de mesure			x								x	Les collèges et lycées sont concernés par l'obligation de surveillance, mais à une échéance retardée par rapport aux établissements « petite enfance ». Ces mesures de contrôle pourraient être anticipées par certains questionnaires, suite à la campagne de sensibilisation prévue mesure 2		
		5 Définir un plan de gestion crèches	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Prévu en 2013.		
		6 Définir un plan de gestion école	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Prévu en 2013.		
		7 Définir un plan de gestion collège	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Prévu en 2013.		
		8 Définir un plan de gestion Lycées	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Prévu en 2013.		
		9 Nouvelles évaluation sur des sites expérimentaux ayant mis en œuvre le plan de gestion	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Prévu en 2013.		
21 Veiller à la qualité acoustique des établissements accueillant des enfants	DREAL	1 Identification des établissements à suivre			x							x	Recherche de sites pilotes pour des mesures de contrôle de la qualité acoustique.	0		
		2 Contrôle acoustique des bâtiments retenus			x							x	Mesures de qualité d'ambiance acoustique			
		3 Enquête auprès des usagers sur la perception qu'ils ont des bâtiments retenus en terme de confort acoustique			x								x		A mener parallèlement aux contrôles de la mesure 2	
		4 Application des préconisations issues des contrôles aux établissements du même type											x		Dans un deuxième temps en fonction des résultats des contrôles	

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)	
22 Prévenir les risques d'atteintes auditives liés aux musiques amplifiées	ARS	1 Développer des programmes d'information et de sensibilisation du public aux facteurs de risque liés à l'exposition à la musique amplifiée et à l'intérêt des dépistages	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Conforter la dynamique régionale en cofinçant les campagnes "Peace and Love", afin de couvrir l'ensemble du territoire Midi-Pyrénées. Participer aux campagnes dédiées à l'écoute MP3 dans les transports en commun (Tisseo, sncf) et à la diffusion de supports de sensibilisation pour répondre aux initiatives suscitées en milieu scolaire.	1	
23 Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »	ARS	1 Définir les besoins sur la région	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Participation d'un comité technique régional (COTER) regroupant des professionnels de santé (sous l'égide de l'ARS)	1	
		2 Réengager le dispositif d'action du CMEI avec les médecins libéraux, le CHU et les CH	x	x	x	x	x	x	x	x			Sur la base des travaux du COTER, enquête auprès des structures pouvant être impliquées, suivie d'une étude de faisabilité, et enfin d'un accompagnement de la mise en place du dispositif,		
		3 Sensibiliser - les acteurs de santé à l'intervention des CMEI - les organismes, administrations, services et collectivités territoriales aux besoins d'une prise en charge financière des interventions de CMEI sur la région	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Réunions PLHI (pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne), URPS-Médecins, CPAM, MSA, CHU, organismes de prévention, opérateurs intervenant à domicile...
		4 Organiser l'intervention des CMEI sur la région pour répondre aux besoins	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Sur la base des dispositifs retenus, définition des modalités de saisine des CMEI en lien avec l'ARS
		5 Évaluer le bénéfice acquis pour les malades et les professionnels de santé,	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Elaboration d'un cahier des charges par le COTER "santé travail-santé environnement"
24 Conduire des diagnostics risques environnementaux et sanitaires dans les établissements de santé	ARS	1 Inciter la généralisation de l'action en cours aux autres établissements de la région	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	En 2013, organisation d'une journée de présentation de la démarche à l'ensemble des établissements de santé de la région et lancement de groupes de travail sur quatre thématiques environnementales pouvant engendrer des risques sanitaires : Eau, Air, Déchets et Energie	1	
25 Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne	DREAL / ARS	1 Création d'un pôle départemental habitat indigne dans les départements 09,12,46 et 81	x	x	x	x	x	x	x	x	x		AU 31/12/2011, tous les départements de la Région disposaient d'un pôle départemental	1	
		2 Inciter les collectivités à intégrer la lutte contre l'habitat indigne dans les PDALPD, les plans locaux de l'habitat, les programmes d'intérêt général et les OPAH	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Rédactions de préconisations de ce qui est attendu dans les conventions d'OPAH et FIG : note présentée au sein du groupe régional en 2011 et travail en cours en 2012 de rédaction type dans les cahiers des charges et conventions de programme pour traduire ces préconisations Communication auprès des collectivités prévue en 2013
		3 Mettre en œuvre le protocole d'action CAF-MSA de sortie d'indépendance	x	x	x	x	x	x	x	x			x		action prévue en 2013
		4 Disposer dans chaque département d'un observatoire Habitat indigne opérationnel	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Mise à disposition de l'outil @riane-BPH au sein des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne, Mise en place et utilisation en fin d'année 2012 de l'outil ORTHI
		5 Disposer d'outils d'information sur la LHI, Développer et diffuser les documents d'information auprès du grand public	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Recenser les documents déjà développés au niveau de chacun des pôles. En effet, chaque pôle a développé des plaquettes via les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADILs) qui sont diffusées et accessibles au grand public. Sites (de pôle ou DREAL) en ligne sur Internet.
		6 Développer le repérage et le traitement des logements présentant un danger pour la santé	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x
26 Protéger de manière efficace la ressource à l'échelle		1 Cibler les collectivités dans lesquelles l'intervention de l'ARS, pour dynamiser la mise en œuvre de la procédure de protection, est nécessaire, Mettre en œuvre les outils réglementaires disponibles	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Établir une liste de captages nécessitant une intervention plus soutenue de l'ARS en privilégiant les captages à fort débit actuellement sans protection. 70 captages délivrant plus de 1000 m3/j ont été retenus sur lesquels une action pourra être mise en place.		
		2 Établir un cadre de cohérence régional pour faciliter la coordination de l'instruction des procédures d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la santé publique	x	x	x	x	x	x	x	x			x		Afin d'optimiser l'instruction des demandes, les procédures, Code de la santé, Code de l'environnement, seront dissociées jusqu'à l'enquête publique.



ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)	
Recenser et définir des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages	DREAL / ARS	3 Effectuer des visites de conformité après la réalisation des travaux et des inspections pour les captages nouvellement autorisés	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Recenser les captages nouvellement autorisés ( 2008, 2009, 2010). Ces captages pourront donner lieu à un contrôle en 2013 et 2014	1	
		4 Définir les aires d'alimentation des captages "Grenelle"		x	x	x	x	x	x	x	x		100% des aires d'alimentation des captages Grenelle de la région Midi-Pyrénées ont été définies.		
		5 Définir les zones d'actions par croisement de la vulnérabilité intrinsèque de l'aire d'alimentation et des pressions du terrain		x	x	x	x	x	x	x	x	x		11 captages sur 13 disposent d'un diagnostic de territoire permettant la définition des zones d'actions. Les deux derniers sont en cours.	
		6 Définir des programmes d'actions adaptés à l'enjeu "pollution diffuse d'origine agricole"		x	x	x	x	x	x	x	x	x		Sur 9 captages sur 13, le programme d'actions visant la préservation de la ressource est défini. 3 sont en cours de finalisation.	
27 Croiser les inventaires des anciens sites industriels potentiellement pollués avec les captages d'eau potable	BRGM	1 Mise en place d'un comité de pilotage pour présentation des données et définition des actions de hiérarchisation	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Comité de pilotage : DREAL, ARS, AEAG. En Midi-Pyrénées : 3020 AEP dans ADES (Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) en août 2012, plus de 29000 sites BASIAS (Base des anciens sites industriels et activités de service), 251 ICSP (installations classés et sites pollués), 178 BASOL (base de données sur les sites et sols pollués) en 2012. L'action sera lancée après avoir reçu les résultats d'Aquitaine.	0	
		2 Développement des aspects méthodologiques	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Action menée par le BRGM. L'action sera lancée après avoir reçu les résultats d'Aquitaine.		
28 Réduire les apports des systèmes d'assainissement urbains en les mettant aux normes	DREAL	1 Mise en demeure des agglomérations non-conformes...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Les mises en demeure des agglomérations sont effectuées sauf dans le cas où des travaux sont programmés ou en cours de réalisation, ou lorsqu'il s'agit d'une non conformité "performances" apparue seulement en 2011 (en attendant la confirmation des résultats l'année suivante).	1	
		2 Réalisation des travaux pour Decazeville et Lannemezan...		x								x	Decazeville : conforme en collecte depuis le 31/12/2011 Lannemezan : conforme en collecte depuis le 31/12/2010		
		3 Mise en place d'un traitement plus poussé du phosphore pour les agglomérations de Saint-Affrique, Castres et Mazamet.		x								x	Agglomérations de St Affrique, Castres et Mazamet conformes au 31/12/2011 vis-à-vis du traitement du Phosphore.		
		4 Réalisation des travaux de mise en conformité pour les agglos citées dans le contentieux européen pour l'échéance 2000	x		x							x	x		Début des travaux prévus en juin 2013 pour Foix Vernajoul. Travaux en cours pour Portet sur Garonne. Travaux réalisés pour Muret, Albi et Gaillac.
		5 Réalisation des travaux de mise en conformité collecte ou équipement des 41 agglos concernées par l'échéance 2005	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Au 31/12/2011, 16 agglomérations encore non conformes. Travaux terminés en 2012 pour 4 agglos, engagés pour 8 agglos (fin prévisible en 2013) et à engager pour 4 (fin des travaux en 2013 ou 2014).
		6 Mise en conformité des règles d'urbanisme avec les dispositions du SDAGE...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Certaines DDT (exemple en Haute-Garonne) ont établi une doctrine pour s'assurer que les projets d'urbanisation sont compatibles avec les capacités d'assainissement de la commune.
		7 Application des dispositions relatives à l'ANC : agrément des vidangeurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			La procédure d'agrément a été mise en œuvre en 2010/2011 dans les départements.
		8 Incitation des collectivités à la réalisation de schémas d'assainissement définissant des priorités d'action sur les masses d'eau devant atteindre le bon état au titre de la DCE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT les communes doivent établir un schéma d'assainissement collectif avant la fin de l'année 2013. Un point sur l'avancement des démarches devra être fait en 2013. Une réflexion a été engagée dans ce sens par exemple par la DDT 31.
29 Réduire les apports des installations industrielles et agricoles	DREAL	1 Imposer par arrêtés préfectoraux la phase de surveillance initiale à tous les établissements ayant un rejets aqueux en 3 étapes	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Action RSDE sur tous les établissements soumis à autosurveillance des rejets aqueux dans la région. Implication du SRTEI (DREAL), des unités territoriales et de 3 stagiaires depuis 2009. Les financements sont pris en charge par les exploitants et l'AEAG. Phase initiale pratiquement terminée.	1	
		2 Imposer par arrêtés préfectoraux une surveillance pérenne à tous les établissements ayant un rejets aqueux et suivant le résultat de la surveillance initiale...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Mêmes acteurs. Etat : début phase perenne		
		3 Vérification des prescriptions réglementaires imposées aux activités d'élevage...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Sur les 559 élevages à contrôler sur la période 2008-2012 pour l'ensemble de la région, 470 sites ont été contrôlés (situation au 31/12/2011) soit 84 %. Action toujours en cours.		

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)		
30 Réduire la contamination des milieux aquatiques par les PCB	DREAL / AEAG	1 Bilan des connaissances relatives aux PCB en Adour Garonne	x		x		x	x		x				Suite à l'orientation B14 du SDAGE 2010-2015, un groupe de travail s'est constitué, en formation STB de Bassin, il est organisé par AEAG et DREAL MP, il décline sur le Bassin les dispositions du plan national 09 : AP 16/08/2011 ; ART 31 : 26 août 2011 (1) (2) ; ART 46 : 1er août 2011 ; ART40-64-65 : 29/08/2011 ; ART 82 : 29/08/2011	1	
		2 Élaboration d'un plan d'analyse et d'échantillonnage complémentaire au plan national	x	x	x	x	x	x	x	x	x			L'objectif des analyses complémentaires est de renforcer l'analyse statistique afin de confirmer ou infirmer les dispositions prises, d'identifier des effets tailles etc... En 2012, des analyses PCB sur des sédiments sont programmées, 50 en Ariège, 80 en Aveyron, 110 en Haute-Garonne, 70 dans le Gers, 10 dans le Lot, 10 en Hautes-Pyrénées, 120 dans le Tarn et 110 dans le Tarn-et-Garonne		
		3 Identification des sources, sols et sédiments pollués	x	x	x	x	x	x	x	x	x					Avis du 22/03/10 de l'AFSSA, du 16 mai 2011 et 25 juillet 2012 de l'Anses relatif à l'interprétation sanitaire des résultats d'analyses en dioxines et PCB et mercure des poissons pêchés dans les cours d'eaux du bassin Adour-Garonne dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB.
		4 Accompagnement des pêcheurs professionnels et amateurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x					Le risque sanitaire a été évalué par une étude d'imprégnation nationale, dont les résultats permettent à l'Anses de recommander de limiter les consommations de poissons d'eau douce fortement bio-accumulateurs (anguille, barbeau, brème, carpe, silure) : * à 1 fois tous les 2 mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants de moins de 3 ans, les fillettes et les adolescentes, * à 2 fois par mois pour le reste de la population > Avis du 10/11/11 "relatif à l'interprétation des résultats de l'étude nationale Anses/InVS d'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons d'eau douce" (pdf) > Étude nationale d'imprégnation aux polychlorobiphényles des consommateurs de poissons d'eau douce (pdf)  En 2011-2012 des arrêtés d'interdiction de pêche /consommation/commercialisation ont été pris: -en Ariège les 16/08/11 et 10/9/12 sur *Ariège: Anguilles *Hers, *Lac Monbel: Anguilles Espèces Fortement Accumulatrice (EFA) -en Haute-Garonne le 26 août 2011 et le 19/9/12 sur *Ariège : Anguilles *Garonne+canal latéral: Anguilles ; Aloses *Hers: Anguilles EFA -dans les Landes; Pyrénées Atlantiques; Hautes- Pyrénées le 29/08/11 et en cours pour 2012 *Adour aval Anguilles+EFA * gaves réunis et gave de Pau: Anguilles -dans le Lot le 1/08/11 et le 3 octobre 2012 *Dordogne Anguilles -Aloses -dans le Tarn-et-Garonne le 29/08/11 et le 20/09/12 *Garonne+ canal latéral + canal de Montech-Anguilles -Aloses
31 Prévenir la survenue de cas de légionellose	ARS	1 Redéfinir le dispositif régional de gestion des cas de légionellose	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Un document régional Principes d'intervention (réception, traitement et gestion..) en présence de cas de légionellose (isolé ou groupés) ou de contamination du milieu par légionelles (eau chaude, tours aéroréfrigérantes,...) est en cours de validation (1er trim 2013).	1	
		2 Finaliser l'outil cartographique sur les tours aéro réfrigérantes (TAR)	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Les TAR ont été géo référencées par la DREAL qui communique les mises à jour à l'ARS. Ces données seront croisées avec la carte des établissements de santé et médico-sociaux.		
		3 Prévenir la survenue de cas de légionellose liés aux réseaux d'eau chaude sanitaire dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et autres ERP	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				36 sites ont été inspectés en 2012. Ces inspections ont permis, dans la plupart des cas, de mettre en évidence de nombreuses non-conformités.
		4 élaborer une plaquette d'information sur le risque "légionellose" dans les installations solaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Travail de synthèse en cours avec la collaboration de l'ADEME et de l'ARS Aquitaine : * Elaboration d'une plaquette * Communication auprès des établissements de santé lors d'une réunion "eau" dans le cadre de l'action 24. * Participation à une demi-journée d'information organisée par l'ADEME pour présenter les risques sanitaires aux bureaux d'études qui installent des productions solaires collectives .
32 Maîtriser la qualité microbiologique des eaux distribuées tout en limitant l'exposition de la population aux sous-produits de la désinfection	ARS	1 Prioriser et inspecter les installations les plus à risque	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Recenser les unités de distribution (UDI) > 500 habitants avec un pourcentage de prélèvements non conforme pour le paramètre bactériologie > 5 % en 2011-2012. 13 UDI dont le taux de non-conformité bactériologique dépassent les 5 % ont été retenues. Pour chacune de ces UDI un plan d'action sera demandé à l'exploitant . Ces UDI seront prioritaires dans le Programme régional d'inspection contrôle 2013 de l'ARS.	1	
		2 Sur les sites retenus, mettre en œuvre un programme de mise en conformité...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Sur les installations sélectionnées, en l'absence de plan d'action, les sanctions administratives seront mises en œuvre systématiquement.		
		3 Réaliser un état des unités de distribution (UDI) sur lesquels il a été retrouvé des sous produits de la chloration...Renforcer le contrôle et mettre en œuvre un programme d'actions correctives	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Recenser les installations non conforme pour les paramètres Bromates, Chlorites et THM. Le contrôle sanitaire sera renforcé sur ces installations .
33 S'assurer de		1 Identifier les réseaux à risque et renforcer les contrôles sur les réseaux ciblés	x	x	x	x	x	x	x	x		x		Recenser les UDI (unités de distribution) à risque (problématique protozoaires). Si nécessaire le contrôle sanitaire sera renforcé. Identification de 28 UDI sur lesquelles il a été retrouvé des parasites. Après étude des dossiers, le contrôle sanitaire sera renforcé.		
		2 Réaliser un inventaire des canalisations en PVC. Mettre en œuvre un programme de recherche de chlorure de vinyle sur les UDI ciblé et gérer les situations NC	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Mettre en œuvre le recensement des réseaux à risque et organiser le contrôle sanitaire conformément à l'Instruction d'octobre 2012. Le recensement sera réalisé sur la base d'un questionnaire envoyé aux PRPDE en 2013.

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)		
l'absence de contamination dans les réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine	ARS	3 Réaliser un inventaire des UDI délivrant de l'eau agressive et NC en bactériologie. Sur les UDI les plus sensibles, développer une action avec les partenaires.												Mesure reportée, les problèmes bactériologiques (indépendamment de la mise à l'équilibre calco carbonique de l'eau) étant prioritaires	1	
		4 Rappeler aux exploitants d'UGE la nécessité de supprimer les branchements au plomb...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Une campagne d'information sera réalisée en 2013. Les informations concernant le nombre de branchements en plomb dans les communes seront renseignées dans la base de données nationale SISE-Eaux.	
		5 Organiser la communication relative aux obligations de conception des installations privées susceptibles d'être connectées au réseau AEP...	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	Une campagne d'information sera réalisée en 2013 auprès des professionnels (plombiers, foreurs, agriculteurs...)	
		6 Etablir une procédure permettant de lister les installations privées de type collectif réutilisant les eaux pluviales...	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	Information des maires chargés de recevoir les déclarations	
34 Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau	AEAG	1 Utiliser moins d'eau à usage domestique...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Etude, animation, sensibilisation, communication aux économies d'eau: •Aide taux 50% du montant retenu des études : animation/sensibilisation ; bénéficiaires : les collectivités locales maîtres d'ouvrage ou leurs délégués		
		2 Limiter les fuites de réseaux...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Études de diagnostics de réseaux (études de diagnostic de réseau (sectorisation, recherches de fuites avec pose d'appareils hydrauliques, mise à jour des plans de réseau, modélisation...), dispositifs de suivi des débits) Audit de patrimoine et/ou outil de gestion du réseau Comptage des volumes prélevés en AEP •Aide taux 50% du montant retenu des études ou des travaux; bénéficiaires: les collectivités locales maîtres d'ouvrage ou leurs délégués ;		
		3 Eviter d'utiliser de l'eau potable...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Réalisation d'opérations d'économies d'eau pour un usage n'exigeant pas d'eau potable, dans les domaines de : - la récupération des eaux pluviales - la ré-utilisation des eaux usées •Aide taux 50% du montant retenu des travaux ; bénéficiaires : les collectivités locales maîtres d'ouvrage ou leurs délégués ; -critère d'éligibilité : Les opérations d'économies d'eau doivent faire l'objet d'une analyse technique préalable, permettant de mettre en évidence l'intérêt du projet (aspects environnementaux, ratio coût/efficacité...)  Les opérations de récupération des eaux pluviales et/ou des eaux usées ne sont aidables que : - dans les zones déficitaires - sur avis favorable de la DDASS concernée - que si le temps de retour de l'investissement est supérieur à 5 ans - si le volume annuel économisé supérieur à 5000 m3.	1
35 Améliorer le rechargement des nappes par infiltration des eaux pluviales (stocks inter-saisonniers)	DREAL / BRGM	1 Première phase...	x	x	x	x	x	x	x	x				travail en cours au niveau national		
		2 Deuxième phase...	x	x	x	x	x	x	x	x			x	Réalisation à partir de 2013.	1	
		3 Troisième phase...	x	x	x	x	x	x	x	x			x	Réalisation à partir de 2013.		
36 Connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements de valeurs de qualité de l'air.	ORAMIP	1 Connaissance des zones géographiques touchées par un dépassement de valeur limite de qualité de l'air	x	x	x	x	x	x	x	x			x	L'ORAMIP réalise des cartes reliant des densités de population à l'exposition à des dépassements de seuil (par modélisation). En cours		
		2 Connaissance des populations impactées												Portage et partenariat à prévoir par l'ARS	1	
		3 Communication auprès des professionnels de santé et des populations sensibles												Portage et partenariat à prévoir par l'ARS		
37 Identifier et gérer les éventuels points noirs environnementaux de	DREAL	1 Organisation d'un groupe de travail "étude de zone"...		x									x	la DREAL a identifié un point noir sur la zone de Viviez. Elle a demandé à l'ARS de confirmer ce point et de proposer éventuellement d'autres points. L'ARS a confirmé le point noir en novembre 2013. Un groupe de travail va être mis en place début 2013.		
		2 Evaluer les besoins et la faisabilité d'étude de zones		x										x	L'opportunité de mettre en œuvre une étude de zone au vu des travaux déjà effectués sur la zone sera discuté en groupe de travail et également en Comité de Suivi de Site (va être mis en place sur la zone).	0



ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)
la région Midi-Pyrénées		3 En cas de besoins identifiés, mener des études de zones		x								x	Fonction de la décision prise pour la mesure 2.	
		4 Elaborer des plans d'action...		x									x	Fonction de la décision prise pour la mesure 2.
38 Améliorer la connaissance des flux et pratiques et définir des filières d'élimination et de valorisation ad hoc des boues de station d'épuration des eaux usées, de curage, de procédés et de sédiments de dragage	DREAL / AEAG	1 Renseignement du logiciel sillage...	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Déploiement du module 1 (plan d'épandage) du logiciel SILLAGE prévu au premier trimestre 2013 (au mieux). Formation des services de l'Etat engagée mais est à faire pour les producteurs de boues. Déploiement du module 2 (campagne d'épandage) prévu fin 2013	0
		2 Réalisation d'un schéma dept relatif au flux et à l'élimination des boues d'épuration, des matières de vidanges...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	A relier au plan départemental de gestion des déchets.
39 Coordonner les démarches de « cartes de bruit » et de « plans de prévention du bruit dans l'environnement » (PPBE), et organiser l'échange d'informations	DREAL / DDT	1 Animation régionale des services de l'Etat	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Animation continue effectuée par la DREAL notamment par l'organisation de réunions régionales 2 fois par an - Démarré en 2010.	1
		2 Mise en place des comités de suivi des cartes et PPBE	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Création des comités par arrêtés préfectoraux. Objectif : signature des 8 AP - Effectué en 2010/2011	
		3 Mise en place d'échanges entre les collectivités et des observatoires du bruit	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Échanges lors des comités bruit mais également lors de groupes de travail techniques ou de réunions d'échanges entre collectivités - Démarré en 2011	
		4 Mise en place d'outils de suivi globaux et partagés entre les différents gestionnaires et financeurs de la mise en œuvre des PPBE, de la résorption des PNB	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Outils communs entre différents départements et gestionnaires en fonction des besoins. Élaboration par DDT et DREAL	
		5 Mobilisation des gestionnaires de voiries dans l'élaboration des cartes de bruit	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Contact et sensibilisation sur l'intérêt de transmission de données à jour.	
40 Mettre en place d'une communication unique en direction du grand public pour le traitement des points noirs du bruit (PNB) par RFF et l'Etat et au delà par les collectivités territoriales	DREAL	1 Mise en place d'une communication unique en direction du grand public...	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Réalisation par DREAL/SRTEI (Service Risque Technologiques et Environnement Industriel) appuyé du DREAL/CSM (Centre Support Mutualisé) en partenariat avec les DDT	1
		2 Mise en place d'une coordination des demandes de résorption des PNB...				x	x		x	x		x	Outils communs entre différents départements et gestionnaires. Elaboration par DDT et DREAL	
41 Réduire l'exposition au radon dans les espaces clos	DREAL / ARS	1 Informer les professionnels du bâtiment au risque radon, élaborer des supports de communication	x	x	x				x	x		x	La mesure 41.3 cible des territoires. Les fédérations professionnelles pourront être associées et accompagnées sur ces mêmes périmètres pour proposer des solutions aux particuliers détectant des concentrations trop élevées.	0
		2 Prévoir le financement par l'ANAH des diagnostics radon et travaux dans l'habitat des départements des zones à risque	x	x	x				x	x		x	Le financement par l'ANAH de ce type de dossier est possible en Midi-Pyrénées	
		3 Informer la population sur les facteurs de risque et les moyens de prévenir l'exposition au moment de la construction ou de la rénovation de l'habitat	x	x	x				x	x		x	La plaquette d'information est destinée à l'attention d'occupants d'immeubles individuels ou collectifs proches du sol, existants ou en projets, situés dans des zones d'exposition potentielles au radon (Massifs Montagneux des départements 09, 12, 31, 65 et 81), susceptibles d'engager une mesure pour appréhender la concentration en radon au sein de leur habitat. L'objectif est d'initier dans un premier temps une phase expérimentale pilote dans le département des Hautes-Pyrénées, visant par l'intermédiaire de campagnes d'information, à mettre à disposition des kits radon, pour permettre à l'occupant d'un logement situé dans une zone potentiellement concerné de procéder début octobre et fin avril, à un auto-mesurage pendant deux mois de la concentration en radon de son habitation. Cette première étape permettra avant éventuelle généralisation du dispositif : -de tester les modalités d'intervention (en lien avec les élus et les occupants) -d'évaluer les suites données aux résultats des mesures	

ACTION	Pilote (s) de l'action	Mesures	9	12	31	32	46	65	81	82	2012	2013	Modalités de mise en œuvre (procédures, partenariat...)	Action peu ou pas engagée (0), en cours (1), achevée (2)	
		4 Inscrire aux PLU les zones d'exposition										x	Prévu en 2013.		
42 Gérer les expositions liées à l'amiante environnementale	DREAL	1 Connaître les secteurs susceptibles d'abriter des sites amiantifère	x	x	x	x	x	x	x	x		x	Étude réalisée par le BRGM à partir de fin 2012 (durée = 18 mois) : cartographie des sources naturelles potentiellement émettrices de fibres d'amiante ; (présentation BRGM devant Commission en septembre)	0	
		2 Regrouper l'ensemble des information sur les caractéristiques des sites identifiés											Fonction de la mesure 1.		
		3 Selon les résultats de la mesure 2, porter à connaissance et/ou mettre en place des mesures de maîtrise des risques													Fonction de la mesure 2.
		4 Assurer le maintien de la mémoire des informations recueillies													
43 Améliorer la connaissance sur les risques liés à la présence de résidus médicamenteux dans l'environnement	DREAL / ARS	1 En fonction des conclusions des expertises nationales...mettre en œuvre des protocoles de recherche et d'analyses dans les milieux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Recensement des études et campagnes d'analyses en cours (Ministère de l'Environnement, DGS, laboratoires de recherche, laboratoires universitaires)	1	
		2 Lancement et suivi d'un site pilote sur un bassin versant rural à dominante élevage											x		L'opération site pilote « médicaments » a été reprise dans une opération plus globale qui concerne les sites pilotes en vue de répondre aux attentes du plan micro-polluants. Dans ce cadre le ministère de l'écologie, ONEMA et Agences sont en cours de définition d'un appel à projet sur ce thème (lancement de la consultation fin 2012-début 2013), sélection des projets courant 2013 (fin 1er semestre), et début des opérations 2d semestre 2013